



POLITIQUE CULTURELLE

Guide à l'intention des municipalités

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

POLITIQUE CULTURELLE

Guide à l'intention des municipalités

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

REMERCIEMENTS

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) tiennent à reconnaître toutes les personnes qui ont contribué à la production du présent document. Ce guide, qui vise à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, s'inspire d'un ouvrage élaboré par un comité consultatif et lancé par l'AFMNB en 1999. Il s'appuie également sur les travaux de recherche liés à la mise en œuvre de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick et sur les diverses initiatives réalisées par les municipalités francophones de la province dans le cadre de l'adoption de politiques culturelles ou encore de projets de développement des compétences en aménagement culturel du territoire.

L'AAAPNB et l'AFMNB tiennent à remercier le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, le ministère des Affaires intergouvernementales et la Société de développement régional pour leur appui, et à souligner l'intérêt des représentants et représentantes municipaux à l'endroit de ce dossier.

©Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick inc.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales Canada
ISBN : 978-1-895819-55-7

**Association acadienne des artistes
professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick inc.**
140, rue Botsford, bureau 29
Moncton, N.-B. E1C 4X5 Canada
506-852-3313 | info@aaapnb.ca | www.aaapnb.ca

**Association francophone des municipalités
du Nouveau-Brunswick**
702, rue Principale
Petit-Rocher, N.-B. E8J 1V1 Canada
506-542-2618 | www.afmnb.ca

CRÉDITS

Guide réalisé dans le cadre du projet d'accompagnement et de formation des municipalités dans le développement de leurs compétences en aménagement culturel du territoire, sous la direction de l'AAAPNB, en partenariat avec l'AFMNB.

SOURCE PRINCIPALE | AFMNB (1999). *Pour une communauté viable et dynamique : guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*. Petit-Rocher.

ÉQUIPE DE PRODUCTION

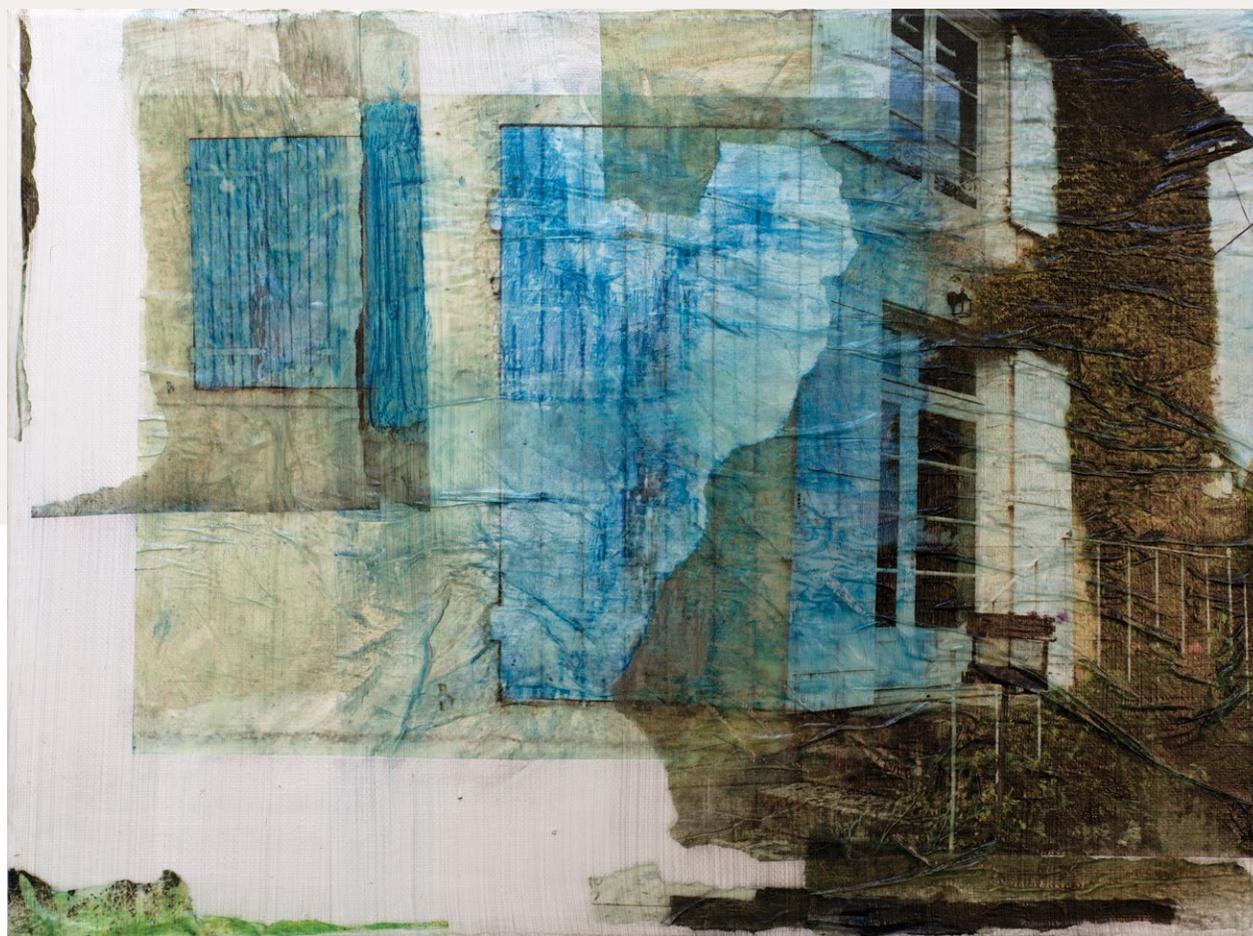
Encadrement : Carmen Gibbs
Rédaction : Line Godbout
Soutien à la rédaction : Eugénie Boudreau, Jean-Pierre Caissie, Carmen Gibbs
Révision : Réjean Ouellette
Conception et réalisation graphique : Jacques Rousseau et Emmanuelle Dubé (Productions Rouj)

Œuvre en page couverture : *Du Poitou à Aix-en-Provence*, Georgette Bourgeois

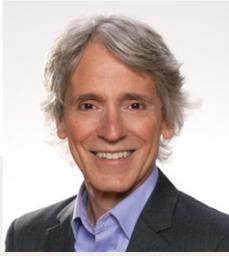
POLITIQUE CULTURELLE

Guide à l'intention des municipalités

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick



Georgette Bourgeois, *Du Poitou à Aix-en-Provence*, 2018, Médias mixtes, 16 pouces x 12 pouces. Photo : Denis Duquette.



Photos : Dolores Breau, MPA.

Les arts et la culture ont toujours joué un rôle important dans le développement des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick. Ces dernières ont été et seront toujours les premiers foyers d'expression de la culture et des arts. La municipalité est le premier lieu politique auquel s'identifie le citoyen ou la citoyenne, c'est le premier lieu où la culture s'exprime et où les artistes se développent. À ce titre, la municipalité joue le premier rôle dans l'épanouissement de ses citoyens et citoyennes. Par l'entremise de services et de regroupements déjà existants, la municipalité peut jouer un rôle de premier plan dans le développement de la vie culturelle et artistique de la communauté.

La politique culturelle constitue le pivot de la stratégie d'action de la municipalité dans le domaine culturel en vue d'une meilleure intégration et d'une meilleure planification des activités, le tout visant à assurer aux citoyens et citoyennes une meilleure qualité de vie. Une municipalité qui décide de se doter d'une politique culturelle démontre son intérêt pour la vie culturelle qui se déroule chez elle, en plus de véhiculer le message qu'elle entend intervenir dans l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de sa population.

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAPNB) et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) ont voulu favoriser l'articulation entre les initiatives du développement du secteur culturel au sein des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick en préparant un guide destiné à celles désireuses de se doter d'une politique culturelle.

Ce guide se veut un manuel de référence et il contient des conseils, suggère des méthodes et des démarches et offre des outils destinés à l'équipe de travail à qui le conseil municipal confiera le mandat d'élaborer une politique culturelle. Il est divisé en deux grandes sections qui correspondent aux deux principaux éléments à considérer lorsqu'on élabore une politique culturelle, soit l'élaboration de la politique et sa mise en œuvre.

Nous osons espérer que cet outil encadrera et facilitera le travail des municipalités qui entameront le processus d'adoption d'une première politique culturelle, contribuant ainsi à l'intégration des arts et de la culture dans les communautés acadiennes de la province.

Philippe Beaulieu, président

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Carmen Gibbs, directrice générale

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick



Photos : Gracieuseté AFMNB.

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) reconnaît depuis longtemps l'importance des arts et de la culture pour le rayonnement de la communauté acadienne. Les arts, la culture et le patrimoine sont certes le reflet de nous-mêmes, et s'ils nous amènent parfois à nous remettre en question, ils nous permettent aussi d'ancrer notre sentiment d'appartenance et de nous reconnaître dans notre communauté, dans notre municipalité. Les arts et la culture doivent ainsi être reconnus comme un service primaire, au même titre que l'éducation, les routes ou les égouts. Dans notre contexte minoritaire francophone, ce service passe le plus souvent par les municipalités, qui jouent un rôle de premier plan dans la promotion et la sauvegarde de la langue, de la culture et du patrimoine de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Motivée par un désir de promouvoir l'essor des arts et de la culture au sein des municipalités francophones et acadiennes de la province, l'AFMNB présentait déjà en 1999 un document intitulé *Pour une communauté viable et dynamique : guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*. La préparation de cet outil de référence, qui s'adressait aux administrations municipales, avait pour objectif d'inciter et d'aider les communautés à se doter d'une politique culturelle leur permettant de démontrer leur intérêt à cet égard et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Bien que l'adoption de politiques culturelles municipales soit un phénomène relativement récent, nous pouvons affirmer que les membres de l'AFMNB, parmi lesquels on a observé une augmentation fulgurante du nombre de ces politiques ces dernières années, suivent le courant.

Les élu.e.s et les gestionnaires municipaux reconnaissent l'importance d'une vie culturelle riche et variée pour l'épanouissement de leurs citoyens et citoyennes et l'essor économique de leur communauté. L'AFMNB a collaboré étroitement avec l'AAAPNB afin de rééditer ce guide à l'intention des municipalités qui souhaitent élaborer une politique culturelle. L'AFMNB mettra en place des mécanismes pour soutenir et accompagner ces municipalités tout en poursuivant son travail de représentation auprès du gouvernement provincial afin d'obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre des politiques culturelles municipales.

Nous souhaitons vivement que plusieurs autres municipalités emboîtent le pas vers l'adoption d'une politique culturelle afin d'améliorer la vie des citoyens et citoyennes, de développer la créativité chez les jeunes et les moins jeunes, de créer un sentiment d'appartenance et de favoriser le développement économique et touristique de nos communautés.

Luc Desjardins, président

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Eugénie Boudreau, directrice générale par intérim

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE	P. 5
PRÉAMBULE : Pourquoi une politique culturelle municipale?	P. 7
<hr/>	
SECTION 1 – ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE	P. 11
1.1 Organisation de la démarche	P. 12
1.2 Analyse diagnostique	P. 16
1.3 Rédaction de l'avant-projet de politique.....	P. 20
1.4 Consultation publique	P. 26
1.5 Rédaction du projet de politique	P. 28
1.6 Validation et approbation de la politique	P. 28
<hr/>	
SECTION 2 – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE	P. 31
2.1 Plan d'action	P. 32
2.2 Mécanisme de suivi	P. 34
2.3 Intégration de la politique culturelle	P. 34
2.4 Collaborations et ententes	P. 34
2.5 L'art public, la rémunération des artistes et les droits moraux	P. 36
2.6 Médiation culturelle	P. 37
2.7 Modalités d'évaluation	P. 37
<hr/>	
CONCLUSION	P. 38
<hr/>	
COFFRE À OUTILS	P. 41
Annexe A : Axes d'intervention et objectifs visés	P. 43
Annexe B : Plans culturels	P. 47
Annexe C : Lexique	P. 48
Annexe D : Ressources	P. 50



Joseph Edgar et Lisa LeBlanc dans le documentaire *Vague d'Acadie*, réalisé par Phil Comeau et produit par Connections Productions.
Gracieuseté : Connections Productions. Photo : Blake Stilwell.

MISE EN CONTEXTE

Depuis l'adoption de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* en 2009, plusieurs municipalités francophones de la province se sont dotées d'une politique culturelle. Ces communautés acadiennes accordent une place importante au développement culturel par l'aménagement culturel du territoire.

Les arts et la culture
sont au cœur du
développement et
du rayonnement
de l'Acadie.

*Trajectoire 18>23,
la stratégie globale renouvelée, p. 14*

La Stratégie globale est la feuille de route de la société acadienne du Nouveau-Brunswick qui guide ses actions d'intégration des arts, de la culture et du patrimoine pour contribuer à l'atteinte du plein développement de l'Acadie. Pour cela, elle mobilise et engage l'ensemble des forces vives de tous les secteurs d'activité, les instances politiques et les partenaires gouvernementaux dans ce projet de société.

Trajectoire 18>23, p. 14

Grâce à l'aménagement culturel de leur territoire, les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick s'affirment comme étant des communautés créatives, prospères et solidaires qui rassemblent leurs forces vives pour assurer le plein épanouissement de leurs citoyennes et citoyens.

L'aménagement culturel du territoire est une approche de développement selon laquelle tous les secteurs de la société se mobilisent pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de la communauté.

Trajectoire 18>23, p. 122

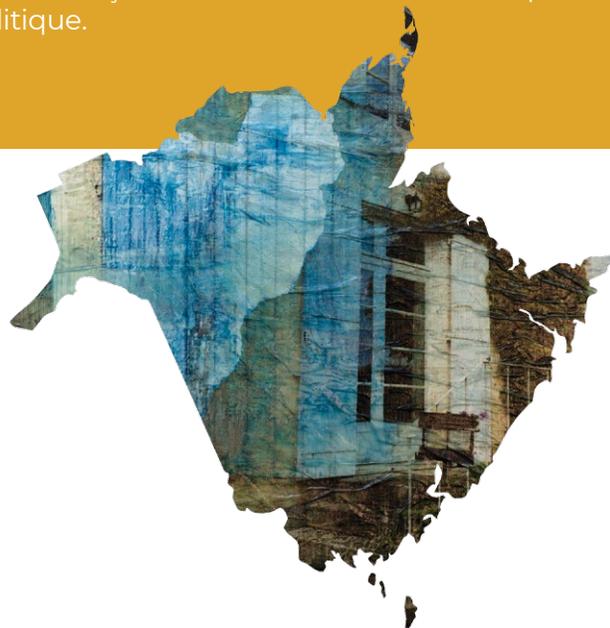
Le concept d'aménagement culturel du territoire a été développé en France au début des années 1990 dans le cadre d'un rapport qui souhaitait analyser en détail le rôle de la culture dans le développement équilibré des territoires. Cette approche est à la base de ce qui deviendra en 2004 l'Agenda 21 de la culture, document de référence qui vise le développement culturel des collectivités. L'aménagement culturel du territoire, importé au Nouveau-Brunswick dans le cadre des travaux des États généraux en 2004, est devenu l'un des principes directeurs du développement de l'Acadie et fait bonne figure dans la *Trajectoire 18>23 : La stratégie globale renouvelée*, qui a été adoptée en décembre 2017.

Dans le contexte de l'Acadie, la délimitation du territoire visé s'appuie sur les liens naturels existant entre les communautés qui l'habitent. En provoquant des rencontres significatives entre les artistes, leurs œuvres et l'ensemble des citoyens et citoyennes, en encourageant la participation de toutes les couches de la société à des expériences créatives, l'aménagement culturel du territoire favorise l'accès de toute la population aux arts, à la culture et au patrimoine, et renforce l'identité individuelle et collective. Il améliore la qualité de vie, la créativité, la santé et renforce le tissu social et le développement économique de la communauté. Cette démarche passe par la mobilisation de tous les secteurs d'une communauté, par la mise en place de mécanismes de concertation plurisectoriels, par l'adhésion à une vision commune du concept d'aménagement culturel du territoire et par l'intégration du concept dans toutes les sphères de la société acadienne.

DÉFINITION DE LA SOCIÉTÉ ACADIENNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La société acadienne du Nouveau-Brunswick est composée de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de langue française qui habitent cette province, qui s'identifient à cette société et qui participent à son épanouissement. Elle se veut inclusive et réunit les différentes cultures régionales d'expression française et les nouveaux arrivants parlant français qui habitent ce territoire géopolitique.

Trajectoire 18>23, p. 15



PRÉAMBULE

Pourquoi une politique culturelle municipale?

La valorisation de la culture est un ingrédient fondamental pour le développement d'une identité collective. De par son caractère rassembleur, la culture est un élément phare de l'épanouissement de l'Acadie, qui a le défi constant d'alimenter son identité. La culture contribue à la qualité de vie de la population puisqu'elle favorise avant tout l'épanouissement des individus, l'épanouissement social et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Ainsi, la culture est aussi de plus en plus reconnue comme un stimulant majeur du développement économique local. D'où l'importance pour une municipalité de se doter d'une politique culturelle et de déterminer des moyens de la mettre en œuvre.

- Une politique culturelle permet de préciser le rôle de la municipalité dans le développement culturel, de diminuer les ambiguïtés, de valoriser les acteurs culturels et de fournir aux intervenants et intervenantes culturels des éléments de réponse par rapport aux attentes qu'ils ont vis-à-vis de la municipalité.
- Une politique culturelle est une excellente occasion pour une municipalité de se positionner, de se démarquer, de se définir ou de renforcer son identité. Après un regroupement municipal, l'élaboration d'une politique culturelle peut d'ailleurs s'avérer utile pour faire ressortir les éléments rassembleurs de la nouvelle collectivité agrandie.
- La démarche menant à l'élaboration d'une politique culturelle permet aux élu.e.s et aux différents intervenants et intervenantes du milieu culturel de s'approprier, de se comprendre, d'apprendre à travailler ensemble et d'établir des consensus.
- Dans le contexte de restrictions budgétaires, l'élaboration d'une politique culturelle est un excellent exercice pour nous permettre de faire des choix, d'établir les priorités d'action, c'est-à-dire préciser où il est le plus important d'investir nos efforts et nos ressources.
- En se dotant d'une politique culturelle, la municipalité devient admissible à certains programmes de subvention.
- Le fait d'avoir une politique culturelle et une planification culturelle peut être un facteur pour attirer et conserver de nouveaux membres au sein d'une communauté et encourager la participation communautaire chez les jeunes.
- Une politique culturelle est aussi un outil qui favorise l'efficacité, puisqu'elle peut permettre notamment, de clarifier les partenariats entre la municipalité et les intervenant.e.s culturels.



Monette Léger - *L'bon vieux temps* (détail), art public, Shediac.
Photo : Monette Léger.



Monette Léger - *L'bon vieux temps*, art public, Shediac. Photo : Monette Léger.

SECTION 1

ÉLABORATION

DE LA POLITIQUE CULTURELLE

- 
- 1.1 Organisation de la démarche
 - 1.2 Analyse diagnostique
 - 1.3 Rédaction de l'avant-projet de politique
 - 1.4 Consultation publique
 - 1.5 Rédaction du projet de politique
 - 1.6 Validation et approbation de la politique

SECTION 1

ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Les principaux facteurs qui assurent le succès de la démarche d'élaboration d'une politique culturelle municipale sont une bonne planification, une volonté très ferme du conseil et un engagement formel des élu.e.s, la synergie des principaux auteur.e.s de la politique et une consultation sérieuse du milieu.

Lorsqu'une municipalité s'engage dans l'élaboration d'une politique culturelle, quatre conditions apparaissent essentielles à la réussite du projet :

- s'assurer de la volonté politique et du leadership des élu.e.s municipaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique;
- s'assurer d'obtenir un consensus par le biais d'une consultation la plus large possible et par la transparence des travaux;
- s'assurer que l'élaboration de la politique est le fruit d'un travail d'équipe;
- s'assurer que tous et toutes reconnaissent que la politique s'inscrit à l'intérieur d'une mission plus générale de la municipalité.



Kip Jones et Jennifer Macklem - Waveflow / Vague déferlante, art public, Moncton. Gracieuseté et photo : Michel Rathwell.

Généralement, l'élaboration d'une politique culturelle comporte six étapes qui mènent à la validation et l'approbation de la politique par le conseil municipal :

- l'organisation de la démarche;
- l'analyse diagnostique;
- la rédaction de l'avant-projet de politique;
- la consultation publique;
- la rédaction du projet de politique;
- la validation et l'approbation de la politique.

1.1 Organisation de la démarche

Avant d'entreprendre une démarche menant à l'adoption d'une politique culturelle, la municipalité se doit de déterminer, dès le début, les limites de cette démarche. Il faut s'attendre à ce que la démarche s'échelonne sur une durée d'un an. Il est fortement recommandé qu'elle ne dure pas plus de deux ans, sinon on risque de perdre l'engagement des personnes qu'on aura réussi à mobiliser autour de ce projet.

OFFICIALISATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Une politique culturelle est un acte administratif, mais est aussi avant tout un projet de société, un geste politique. Comme la volonté politique municipale est l'élément déclencheur dans ce dossier, il est essentiel que la municipalité pose le premier geste pour officialiser la démarche d'élaboration d'une politique culturelle. Le mandataire de cette démarche doit être le conseil municipal, qui est l'instance suprême de la municipalité.

Généralement, le conseil officialise la démarche en posant les gestes suivants :

- il adopte une résolution pour confirmer l'engagement de la municipalité à élaborer une politique culturelle;
- il précise le mandat et les objectifs de la démarche en tenant compte des attentes des élu.e.s;
- il affecte un budget à la réalisation du mandat;
- il forme un comité de travail, sous la présidence d'un.e élu.e municipal.e ou d'un.e citoyen.ne, dont le mandat consiste à concevoir et à proposer un projet de politique culturelle*;
- il annonce officiellement le projet de se doter d'une politique culturelle en invitant les médias, afin de donner de l'importance au geste et de valoriser le monde culturel.

**Le conseil a toujours l'option de commander une étude sur la situation actuelle de la culture et des arts dans sa municipalité et ensuite de mettre sur pied un comité de travail.*

CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL

Le ou la membre désigné.e pour présider le comité de travail a la responsabilité de recruter les membres du comité et d'en faire approuver la composition par le conseil municipal. La présidence du comité doit agir comme courroie de transmission entre le comité de travail et le conseil municipal, qui sera ainsi en mesure de suivre de près les travaux du comité.



Participant.e.s à un atelier de formation offert par l'AAAPNB à Beresford. De gauche à droite : Cécile LePage, Mélanie Parent, Janice Daigle, Line Godbout, Nelson Michaud, Aurèle Michaud, Carmen Gibbs, Bruno Poirier, Gilles Bourque, Eugénie Boudreau, Denis LeBlanc, Patrice Michaud et Emilie Dilhac (derrière la caméra). Gracieuseté : Ville de Beresford. Photo : Emilie Dilhac.

Pour que l'élaboration de la politique culturelle mobilise toute la communauté et permette une intégration optimale des arts et de la culture, le comité de travail devrait être représentatif des différents secteurs d'activité ainsi que des artistes professionnel.le.s et des décideurs des différents milieux reliés à la culture. Il est aussi important d'assurer un équilibre au sein du comité en choisissant des personnes aux profils et aux compétences variés. Un bon comité de travail comprenant des représentant.e.s du milieu peut éviter l'apparence de conflits d'intérêts ou de nominations partisans.

Une fois constitué, le comité de travail doit prévoir au moins quelques rencontres durant lesquelles les membres du comité prennent le temps de se familiariser les un.e.s avec les autres. Souvent, les membres du comité de travail sont peu habitué.e.s à se parler ou à travailler ensemble ou encore se connaissent mal. C'est lors de ces premières réunions qu'on comprend la réalité de chacun.e.

Lors de la première réunion, l'élu.e qui préside le comité doit énoncer au comité ce que le conseil municipal conçoit comme étant le mandat du comité, son rôle et les limites du travail à effectuer. Cela permettra de définir clairement le mandat, qui n'est pas toujours très clair au début. On devrait également procéder à un tour de table pour que chacun.e des membres du comité puisse exprimer ses attentes par rapport au travail à effectuer.

Au cours des premières réunions, il est important de saisir les préoccupations des membres du comité, de dégager les forces et les faiblesses de la municipalité en ce qui concerne sa dynamique culturelle et d'établir les priorités afin de partager une vision commune de l'état de la situation et des résultats visés.

Il est aussi nécessaire de prendre connaissance des ressources humaines et financières disponibles pour le fonctionnement du comité. Le ou la fonctionnaire municipal.e affecté.e au dossier peut appuyer le comité dans son travail en répondant à ses besoins et en rédigeant l'avant-projet et le projet de politique. Au besoin, le comité pourra faire appel aux services d'un consultant ou d'une consultante. Ensuite, le comité peut se fixer des règles de fonctionnement, répartir les fonctions entre les membres du comité (comme le choix d'un.e secrétaire), déterminer ses besoins techniques, établir la fréquence de ses réunions et élaborer un plan de travail.

Le comité de travail respectera le mandat que lui a confié le conseil municipal et ce dernier maintiendra son rôle de leadership en prévoyant le dépôt de rapports selon l'échéancier et en apportant l'aide matérielle et technique nécessaire au comité de travail. L'élu.e municipal.e qui siège au comité assurera le lien entre les membres du comité et le conseil municipal.



Centre des arts d'Edmundston. Gracieuseté : Ville d'Edmundston. Photo : Daniel Aucoin.

ÉLABORATION D'UN PLAN DE TRAVAIL

Une fois la période de familiarisation terminée, le comité de travail doit dresser un plan de travail, qui est généralement accepté par le conseil municipal. Le plan de travail est un outil de gestion important pour le comité, puisqu'il permet d'évaluer la progression des travaux et facilite la remise des rapports d'étape au conseil municipal.

La définition des différentes étapes du plan de travail permet de préciser davantage le mandat du comité de travail et le partage des responsabilités au sein de celui-ci. Généralement, on retrouve les éléments suivants dans le plan de travail : les principales étapes à réaliser, les responsabilités, les coûts et l'échéancier.

L'échéancier peut être plus ou moins détaillé, selon l'envergure que l'on veut donner à la partie recherche et consultation et selon l'étendue du territoire à l'étude. Par contre, il est important que l'on retrouve dans l'échéancier les éléments suivants :

- la consultation sur les attentes (s'il y a lieu);
- l'analyse diagnostique;
- la rédaction de l'avant-projet de politique;
- la soumission de l'avant-projet au conseil;
- la consultation sur le contenu de l'avant-projet;
- la rédaction de la version définitive;
- le dépôt au conseil et l'approbation;
- la diffusion de la politique culturelle approuvée.



Allée des artistes de Shediac. Gracieuseté : Ville de Shediac.



Maison du patrimoine Roy.
Gracieuseté : Ville de Saint-Quentin.

1.2 Analyse diagnostique

Une étape incontournable dans l'élaboration d'une politique culturelle est l'analyse diagnostique. C'est un exercice qui consiste à dresser un portrait précis du bilan culturel de la municipalité. Cela permet au comité d'établir clairement les enjeux que devraient régler la future politique culturelle et à partir desquels on définira les orientations à donner à la politique.

Même si cette phase est très importante, le temps à y consacrer devrait être limité à une durée maximale de trois mois afin d'éviter qu'elle ne s'éternise.

L'analyse diagnostique comporte habituellement trois grandes étapes qui permettent de dresser un bilan culturel, d'en faire l'analyse et de dégager les orientations de la politique culturelle.

ÉTAPE 1

Dresser un bilan culturel de la municipalité



Afin d'élaborer une politique culturelle à l'image de la communauté, il serait bon de connaître l'**histoire** culturelle de celle-ci, sans qu'on s'y attarde trop longuement. Il s'agit de recueillir l'information pertinente. **Cette cueillette d'information peut comporter les éléments suivants :**

- une liste des mesures prises par la municipalité et d'autres intervenant.e.s culturels pour promouvoir les arts et la culture et qui ont eu un effet direct ou indirect sur la scène culturelle et artistique locale;
- un rappel des événements, initiatives ou personnes qui ont marqué l'évolution culturelle de la municipalité ou de la région;
- un portrait des services culturels en place au sein de la municipalité.

Il est également important d'établir un **bilan culturel** ou un portrait de la situation actuelle du milieu local des arts et de la culture. Ce bilan est primordial pour établir un diagnostic et pour faciliter la prise de décisions en rapport avec le dossier culturel. Afin d'évaluer la situation actuelle, divers moyens peuvent être utilisés, tels qu'un sondage effectué auprès de différentes sources (organismes et groupes d'intérêts œuvrant dans le domaine de la culture), des rencontres de consultation ciblées auprès de groupes sectoriels et élargies à l'ensemble de la population, etc. Les informations recueillies peuvent compléter la liste des parties intéressées au développement des arts et de la culture dans le milieu.

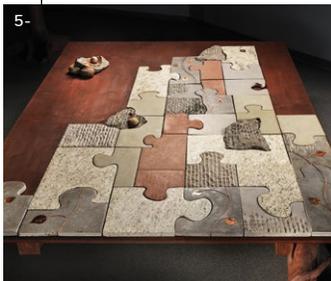
1- Jason Guerrette accompagné de Joel Robichaud à la Soirée des Éloizes, Edmundston, 2018.
Photo : Geneviève Violette.

2- Julie Duguay et Sarah Anthony à la Soirée des Éloizes, Fredericton, 2014. Photo : Francine Dion.

ÉTAPE 1

(suite)

Dresser un bilan culturel de la municipalité



Le portrait de la situation actuelle permet de constater l'écart qui existe entre la vie culturelle et ce qui pourrait être envisagé pour la municipalité et la région. **Afin de dresser un bilan culturel, il est suggéré de vérifier les trois aspects suivants :**

- **L'intervention municipale**, c'est-à-dire : l'organisation et les pratiques administratives de la municipalité en ce qui a trait aux services culturels qu'elle offre, l'inventaire des décisions politiques ou administratives qui ont une incidence sur le développement culturel municipal, les dépenses et les revenus directs et indirects de la municipalité liés au secteur culturel, l'inventaire des ressources humaines, des services, des équipements, des organismes et des infrastructures consacrés à la culture et aux arts (société culturelle, bibliothèque, galerie d'art, etc.) et les partenariats établis dans ce domaine. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé un inventaire des installations et des biens culturels du Nouveau-Brunswick (nbcfs-sicnb.gnb.ca/fr) qui pourrait être utile pour une première recherche.
- **Le contexte municipal et régional**, c'est-à-dire : les tendances observables sur le territoire municipal et ailleurs; les comparaisons à faire avec d'autres milieux en utilisant par exemple certaines données démographiques (pyramide des âges, types de ménages, situation socioéconomique des familles, niveau d'éducation).
- **Les pratiques culturelles**, c'est-à-dire : l'ensemble des activités culturelles et artistiques qui se déroulent dans la municipalité, les fournisseurs de services culturels et les besoins des utilisateurs et des fournisseurs. Il s'agit de saisir l'ensemble des habitudes de consommation de produits et services culturels et artistiques des résident.e.s de la municipalité.

Certaines municipalités mettent en place des projets de cartographie culturelle afin de mieux connaître les ressources culturelles et les atouts culturels de la collectivité. Le processus, qui se veut évolutif, permet de recueillir les informations sous diverses catégories (festivals, patrimoine culturel, musées et bibliothèques, etc.), de promouvoir la vie culturelle locale auprès des citoyens et citoyennes et des touristes, et d'éclairer les décisions en matière de planification et de développement économiques.

3- Le comédien Luc LeBlanc au Pays de la Sagouine. Gracieuseté : Pays de la Sagouine.

4- *Éloizes... Action! Ça tourne*. Le réalisateur Fabien Melanson avec Xavier Gould. Les Éloizes, Edmundston, 2018. Photo : AAAPNB.

5- Marie Hélène Allain, *Imagerie de l'héritière* (détail), installation, 2017. Photo : Jean-Claude Blanchard.

6- Paul Roux à la Librairie Matulu dans le cadre des Éloizes, Edmundston, 2018. Photo : Geneviève Violette.

ÉTAPE 2

Analyse de l'information

Après avoir recueilli toute l'information et dressé un bilan culturel de la municipalité, on procède à l'analyse globale et intégrée de toute l'information recueillie en faisant des synthèses. Il est suggéré de réduire l'information à 3, 4 ou 5 thèmes majeurs qui serviront de base à l'élaboration de la politique (ex. préservation du patrimoine, soutien aux arts et aux artistes, etc.).

Établir un diagnostic, c'est aussi mettre en évidence les forces, les faiblesses, les contraintes et les atouts qu'on a décelés au cours de l'analyse de la situation. Il s'agit finalement de déterminer l'écart entre les besoins et la demande, et les enjeux et défis qui pointent à l'horizon.

ÉTAPE 3

Établissement des orientations

Lorsque la validation du portrait de la situation et du diagnostic est complétée, le comité de travail est en mesure de dégager des orientations, c'est-à-dire de définir le rôle que devrait jouer la municipalité par rapport aux quatre ou cinq thèmes majeurs retenus dans le diagnostic. Ces thèmes majeurs peuvent être de grandes fonctions (ex. : formation, diffusion et promotion, création, recherche, etc.) ou de grands domaines d'activité (ex. : soutien aux organismes et aux milieux culturels, soutien aux arts et aux créateurs et créatrices, préservation et valorisation du patrimoine, etc.).

Une fois les orientations de la politique dégagées, l'équipe de travail pourra passer à la prochaine étape, qui est celle de la rédaction de l'avant-projet de politique culturelle.



Performance de Jalianne Li au Forum Trajectoire 18>23.
Photo : Jocelyne Vautour.



Amélie Hall en prestation à la Soirée des Éloizes, Edmundston, 2018.
Photo : Geneviève Violette.



Jacques Martin - *Le poids de l'Orient*, art public, Jardin botanique du Nouveau-Brunswick, Edmundston. Gracieuseté : Ville d'Edmundston.
Photo : Daniel Aucoin.

1.3 Rédaction de l'avant-projet de politique

Une fois l'étape de l'analyse diagnostique terminée, une personne du comité de travail rédige un avant-projet de politique culturelle (un premier jet), qui doit répondre aux grands thèmes ressortis et aux orientations privilégiées par le comité de travail. Il est important qu'une seule personne soit affectée à la rédaction.

La personne affectée à la rédaction doit consulter l'élu.e sur le contenu de l'avant-projet avant son dépôt au comité de travail afin d'éviter tout risque de placer l'élu.e dans la nécessité d'y opposer des objections majeures.

Il n'y a pas une façon unique et uniforme d'élaborer une politique culturelle. La forme que peut prendre un projet de politique culturelle peut varier, selon les réalités de chaque milieu.

À titre indicatif, voici les éléments que l'on retrouve habituellement dans une politique culturelle. Quelques exemples tirés de politiques culturelles sont également inclus pour faciliter la compréhension.

PRÉAMBULE

Dans le préambule, la municipalité exprime dans un énoncé ses intentions quant à la place qu'elle veut donner au développement culturel au sein de la municipalité et explique comment la culture s'intègre dans la mission globale de la municipalité. La municipalité énonce sa vision de la culture en la situant par rapport aux autres secteurs de l'activité municipale : social, économique, environnement, etc., et en soulignant son importance comme vecteur de développement économique.

De par son positionnement, la municipalité communique les fondements sur lesquels, selon elle, devrait être conçue la politique culturelle comme, par exemple, la reconnaissance du droit à la culture, l'accessibilité à la culture, le renforcement de l'identité ou la reconnaissance de l'apport du monde culturel.

« La municipalité est le palier gouvernemental le plus près des citoyennes et des citoyens. Cette première instance politique à laquelle ces derniers peuvent se rattacher est également un des premiers lieux où la culture prend forme et se manifeste, où les artistes et intervenants du milieu sont susceptibles de s'épanouir. Une municipalité est donc appelée à jouer un rôle prépondérant dans le domaine culturel en créant des conditions propices à l'émergence d'une vie culturelle dynamique. »

- Ville d'Edmundston

ÉTAT DE LA SITUATION

Il s'agit dans cette partie de présenter en quelques lignes le bilan culturel de la municipalité, qui s'est dégagé lors de l'analyse diagnostique. Il faut présenter la situation résumée en 4 ou 5 traits principaux du milieu. On présentera également les atouts et les forces de la collectivité, tout comme les enjeux et défis qui pointent à l'horizon.

VISION

La vision est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité. Elle consiste à définir l'objectif général qui guidera la politique culturelle et l'action de la municipalité par rapport au développement culturel. Cette vision (ou mission, comme elle est présentée dans certaines politiques culturelles) doit répondre aux besoins qui ont été considérés comme les plus importants pour le milieu. Elle peut également énoncer des rêves ou une vision de l'avenir. La vision guide la municipalité dans la gestion du changement souhaité.

« Les arts et la culture sont des facteurs majeurs de développement, des témoins du dynamisme du milieu et des véhicules privilégiés pour renforcer le sentiment d'appartenance à notre communauté. La Ville de Shediac, grâce à sa toute première politique culturelle, deviendra encore plus vivante, vibrante et ouverte sur le monde et saura ainsi léguer aux générations futures une partie de sa culture, de son patrimoine et de ses créations artistiques. »

- Ville de Shediac

« La Ville de Saint-Quentin reconnaît la culture comme étant le reflet d'une communauté engagée, épanouie et fière de son identité. »

- Ville de Saint-Quentin



Ancienne gare de Shediac. Gracieuseté : Ville de Shediac.



Le centre touristique de l'ancienne gare de Saint-Quentin. Gracieuseté : Ville de Saint-Quentin.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs constituent le fondement de la politique culturelle. Ils doivent respecter l'esprit de la mission et guider la manière dont les objectifs seront réalisés.

Il est important pour une municipalité et son secteur culturel d'avoir un principe directeur qui favorise le rayonnement et la diffusion de la culture au-delà de la municipalité. Il est recommandé de ne pas avoir trop de principes directeurs.

La politique culturelle de la Ville de Caraquet s'appuie sur les principes suivants :

- Reconnaître le rôle primordial des intervenants culturels.
- Faire participer la population à la mise en œuvre de la politique.
- Propager le rayonnement de la culture acadienne sur la scène locale, régionale, provinciale, nationale et internationale.
- Favoriser les activités de sensibilisation, de formation et de diffusion qui s'adressent aux jeunes.
- Promouvoir l'intégration des activités culturelles à l'activité économique et de façon plus particulière au niveau du tourisme culturel.
- Rationaliser l'intervention de la Ville dans le secteur culturel en mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficience au niveau de la gestion des infrastructures culturelles de la Ville de Caraquet et de la coordination de leurs activités.

- Ville de Caraquet



AXES D'INTERVENTION ET ORIENTATIONS CORRESPONDANTES

Les axes d'intervention correspondent généralement aux 4 ou 5 grandes préoccupations sur lesquelles va porter la politique culturelle, par exemple : les infrastructures et les équipements culturels, le soutien aux organismes culturels et aux créateurs et créatrices, l'aménagement du territoire et du cadre urbain, etc. À chacun de ces axes d'intervention correspondent des orientations afin de préciser de quelles manières on va aborder ces différents axes.

On peut retrouver dans certaines politiques culturelles municipales les termes « orientations générales et orientations spécifiques » à la place d'« axes d'intervention et orientations ». C'est simplement une question de choix de vocabulaire qui nous amène au même résultat.

La Communauté rurale Beaubassin-Est a retenu les trois axes d'intervention suivants :

- valorisation des arts et des créateurs;
- promotion des lieux et espaces culturels et patrimoniaux;
- développement de l'identité communautaire.

- Communauté rurale Beaubassin-Est

La Ville d'Edmundston a retenu les quatre axes (ou enjeux) d'intervention suivants :

- affirmation de l'identité culturelle;
- développement des pratiques artistiques et culturelles;
- accès et participation du public aux arts et à la culture;
- développement de partenariats.

- Ville d'Edmundston

L'annexe A présente certains exemples d'axes d'intervention ainsi qu'une description de ceux-ci, qui en fournit les orientations.



Église historique de Barchois. Gracieuseté : Acadie Nouvelle.



Passerelle d'Edmundston. Gracieuseté : Ville d'Edmundston.
Photo : Digipfoto.

OBJECTIFS VISÉS

Une fois les axes et les orientations choisis, il reste à fixer les objectifs qui seront visés par l'application de la politique. Les objectifs doivent idéalement décrire des comportements observables et mesurables tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ils doivent être concrets et permettre de poser des actions bien ciblées. Plus ils sont précis, plus il sera facile d'en évaluer les résultats.

Les objectifs ainsi que les orientations qui les précèdent doivent normalement exprimer les ambitions que la municipalité a à l'égard de son développement culturel. Il est donc très important que la municipalité ne subordonne pas ses ambitions aux moyens qu'elle a pour les mettre en œuvre, si modestes soient-ils. Il faut plutôt choisir ses orientations et ses objectifs à la mesure de ses ambitions. C'est seulement plus loin dans le processus, lorsqu'on élabore le plan d'action, qu'on doit se préoccuper de moduler le rythme de ses ambitions à ses moyens.

Les objectifs doivent idéalement décrire des comportements observables et mesurables tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ils doivent être concrets et permettre de poser des actions bien ciblées.

- augmenter la fréquentation de...
- diversifier les activités de...
- améliorer les services de soutien aux...
- susciter l'engagement de...
- aménager un lieu de production pour...
- diffuser la politique culturelle à...
- se doter d'une politique d'art public.

L'annexe A présente certains exemples d'axes d'orientation et d'objectifs visés tirés de politiques culturelles.



Danny Boudreau au Festival des chasseurs de Balmoral. Gracieuseté : Balmoral.
Photo : Mélanie Parent.



Claude Roussel, Monument du désastre d'Escuminac, 1969.
Gracieuseté : Lesfresk sur Wikipédia.
<https://creativecommons.org/licenses/by/2.5/deed.fr>

LEXIQUE

Certaines municipalités trouvent utile d'inclure dans leur politique culturelle un lexique servant à fournir une définition des principaux termes utilisés dans la politique. Il est important que les définitions retenues aient fait consensus, au préalable, au sein du comité de travail.

L'annexe C présente certaines définitions tirées principalement de la Politique culturelle du N.-B. (2014) et de Trajectoire 18>23, la stratégie globale renouvelée (2018).

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

C'est dans cette partie de la politique que la municipalité doit déterminer le type de structure permanente de concertation (comité de développement culturel, comité culturel plurisectoriel) qui aura pour rôle de donner son avis sur le suivi de la politique culturelle à la suite de son adoption. Un mandat d'évaluation est habituellement confié à la structure permanente de consultation qui aura été prévue dans la politique culturelle.

Il est très important pour la municipalité de préciser les limites de son engagement dans la mise en œuvre de la politique culturelle et d'amener ses partenaires de la communauté à apporter leur contribution au développement culturel municipal.

Une politique culturelle doit permettre avant tout à la municipalité de guider son action en matière de développement culturel et de faire des arts et de la culture un vecteur de développement de la municipalité. Les liens culturels, les relations économiques et les échanges de services avec les localités avoisinantes et la province peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre d'une politique culturelle.

Une fois le premier jet de la politique terminé et revu par les membres du comité et les élu.e.s, l'équipe de travail pourra passer à la prochaine étape, soit celle de la consultation publique.

1.4 Consultation publique

Afin de s'assurer d'être bien à l'écoute de la population et de saisir clairement les besoins des citoyens et citoyennes, il est très important de prévoir dans le plan de travail une consultation publique pour permettre à la population d'adhérer au processus et de faire sienne la politique culturelle. Une démarche qui inclut la population permet de susciter son intérêt en même temps que de servir de point de repère pour les plus intéressé.e.s.

La consultation publique constitue donc une étape névralgique dans l'élaboration de la politique culturelle puisque c'est ce qui précède la rédaction de la version finale de la politique. Cette consultation pourra confirmer les propositions, maintenir la transparence dans le dossier, constater la justesse des données et favoriser les consensus. Cependant, il se peut que la municipalité ait déjà recueilli des renseignements suffisants lors d'exercices de planification stratégique ou autres. Dans ce cas, il serait superflu de recommencer l'étape de consultation publique pour orienter l'élaboration de la politique culturelle.

Il est recommandé que l'avant-projet devant être présenté en consultation publique soit soumis pour discussion au préalable au conseil municipal par l'élu.e ou un.e autre membre du comité de travail afin d'éviter toute possibilité de malentendus. Lorsque l'avant-projet est prêt, il faut procéder à la consultation publique le plus largement possible, dans laquelle les élu.e.s doivent assurer le leadership.

Cette consultation publique, pour être efficace, doit elle-même faire l'objet d'une planification. La consultation publique a pour but d'entendre les différents points de vue, de dégager des consensus, de mettre en évidence l'intérêt des partenaires potentiels et de susciter la mobilisation des intervenant.e.s.

La réussite de la consultation publique repose sur quelques conditions comme :

- être bien préparé et avoir une stratégie bien déterminée (étape importante);
- s'assurer que les objectifs et les règles de la consultation sont clairement précisés et communiqués;
- offrir une excellente animation et être en contrôle du processus tout au long de la consultation;
- s'assurer de la présence des intervenant.e.s clés œuvrant au sein de la communauté;
- s'assurer qu'une personne est responsable de la prise de notes et de la compilation des commentaires et résultats;
- diffuser les résultats de la consultation.

Lors de cette consultation, il est généralement pertinent de présenter les grandes lignes de la situation et des principaux résultats du diagnostic pour mettre tous les participant.e.s au même diapason. Il est préférable de privilégier les discussions sur les principes qui doivent guider la politique plutôt que sur les points et les virgules du texte.

À la suite de l'exercice de consultation publique, l'équipe de travail pourra passer à la prochaine étape, soit celle de la rédaction finale du projet de politique.



Éveline Gallant Fournier, *Oiseau-grille*, art nature, Île Lamèque, 2017. Photo : Éveline Gallant Fournier.

1.5 Rédaction du projet de politique

Les résultats de la consultation publique et les divers commentaires sont intégrés de façon à améliorer l'avant-projet, qui est reformulé dans une version finale de la politique. Une période de relecture, de correction et de peaufinage s'ensuit. Il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire au perfectionnement d'un texte : c'est ce qui lui donne son fini et sa qualité.



Passerelle de Beresford. Gracieuseté : Ville de Beresford.

1.6 Validation et approbation de la politique

La dernière étape de l'élaboration de la politique consiste à faire valider le projet. Le projet doit être premièrement validé par le conseil municipal, ainsi que par les principaux intervenant.e.s (organismes culturels présents dans la municipalité, artistes), puis retourné au conseil municipal pour son adoption. L'adoption de la politique culturelle est un geste civique, donc il faut l'officialiser en produisant une version imprimée (et numérique) et en procédant à son lancement. Comme le document appartient au conseil, il est important que le lancement se fasse dans un lieu qui appartient aux citoyens et citoyennes, soit à l'édifice municipal ou à l'hôtel de ville, ou dans un endroit qui est lié au développement des arts et de la culture, soit une galerie d'art, un musée, une école. Il est important que le maire et les élu.e.s soient présents. Lors du dévoilement de la politique culturelle, il est de mise de reconnaître les efforts déployés par les membres du comité de travail, ainsi que par toutes les autres personnes qui ont collaboré à l'élaboration de la politique.

Pour que ce document reflète bien la municipalité et la qualité de vie que l'on vise, non seulement il doit être sans fautes et bien formulé, mais aussi il doit être soigné et bien présenté. Il véhicule l'image de la municipalité. La municipalité est encouragée à inclure dans le document des photos illustrant le patrimoine culturel, les paysages culturels et des œuvres d'artistes du milieu, tout en s'assurant d'obtenir les droits de reproduction des œuvres d'art. Les services d'un.e graphiste apporteront une qualité au document, qui deviendra ainsi un outil de promotion des atouts de la municipalité. Afin de s'assurer que la population comprend la politique et partage ses visées, les municipalités diffusent généralement les résultats de la consultation et le contenu de la politique culturelle à grande échelle au moyen d'un document synthèse facile à comprendre et rendent la politique disponible sur le web.

SECTION 2

MISE EN ŒUVRE

DE LA POLITIQUE CULTURELLE

- 
- 2.1 Plan d'action
 - 2.2 Mécanisme de suivi
 - 2.3 Intégration de la politique culturelle
 - 2.4 Collaborations et ententes
 - 2.5 L'art public, la rémunération des artistes et les droits moraux
 - 2.6 Médiation culturelle
 - 2.7 Modalités d'évaluation

SECTION 2

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Afin de s'assurer que la mise en œuvre de la politique culturelle donne des résultats appréciables, le conseil municipal doit transposer les orientations de la politique dans un plan d'action concret qui saura guider sa planification stratégique au cours des prochaines années. Ce plan sera élaboré en tenant compte des ressources humaines et financières de la municipalité et devrait s'appuyer sur une démarche en constante évolution. De plus, le plan doit prévoir des ententes de collaboration avec des organismes partenaires et l'adoption de mesures d'aménagement culturel du territoire. La municipalité veillera à confier un mandat d'évaluation à un comité de mise en œuvre qui aura été prévu dans la politique culturelle.

Les éléments suivants sont également importants à considérer pour la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale :

- le mécanisme de suivi;
- l'intégration de la politique culturelle;
- les ententes de collaboration;
- l'art public, la rémunération des artistes et les droits moraux;
- la médiation culturelle;
- les modalités d'évaluation.



Le cœur à la bonne place, théâtre communautaire, Baie-Sainte-Anne. Gracieuseté : Baie-Sainte-Anne.

2.1 Plan d'action

La politique culturelle adoptée par le conseil municipal doit être transposée en un plan d'action sur 5 à 10 ans. Le plan d'action consiste à déterminer les interventions que la municipalité entend réaliser au cours des prochaines années. Contrairement à la politique, le plan d'action doit se plier aux limites budgétaires et il est plus technique. Généralement, un plan d'action ne couvrira pas toute la politique mais seulement certaines priorités. Chaque objectif désigné comme prioritaire dans la politique sera subdivisé en autant d'objectifs spécifiques qu'il y aura d'actions à poser.

L'élaboration d'un plan d'action peut s'échelonner sur une période de 12 à 20 mois et comprend généralement les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 Préparation	Il s'agit ici de déterminer l'ampleur du plan, son contenu et les interventions que la municipalité entend réaliser pour mettre en œuvre la politique culturelle, le coût de ces mesures et les sources de financement des mesures. Il sera important de déterminer les recoupements avec des secteurs connexes (santé, éducation, etc.) et de mobiliser les ressources qui contribueront à l'élaboration du plan. L'analyse de la politique culturelle permettra de dégager certaines pistes d'action menant à la rédaction du plan.
ÉTAPE 2 Recherche et collecte de l'information	Dans le but d'établir une base de connaissances et de tracer un portrait culturel de la collectivité avec ses forces et ses faiblesses, il sera nécessaire de recueillir de l'information (quantitative et qualitative) si cela n'a pas été fait lors de l'élaboration de la politique. Il s'agira alors d'organiser des ateliers d'information, puis de rédiger des rapports synthèses de chacune des rencontres afin de dresser l'état de la situation culturelle de la communauté.
ÉTAPE 3 Évaluation et analyse	L'analyse de la situation permettra de déterminer les occasions qui s'offrent à la communauté pour le développement culturel tout comme les enjeux et les défis qui devront être considérés. Cette analyse mènera à la formulation des objectifs visés et des actions envisagées.

<p>ÉTAPE 4</p>	<p>La rédaction du plan devrait inclure le contexte, les axes définis dans la politique, les actions, le temps à prévoir, les ressources requises et les partenaires. Une consultation avec les organismes partenaires et les principaux intervenant.e.s est recommandée afin d'évaluer la pertinence de l'ébauche et d'apporter les dernières modifications au plan.</p>
<p>Rédaction du plan</p>	<p>Un tableau présentera chaque objectif et les actions correspondantes, précisera le calendrier de réalisation et indiquera les ressources et les partenariats envisagés pour atteindre les objectifs. Le plan d'action devra également comprendre les modalités d'évaluation et les indicateurs clés de rendement.</p>
<p>ÉTAPE 5</p>	<p>S'il y a lieu, l'ébauche du plan peut être rendue publique et une consultation publique peut être menée. Les modifications proposées devront être évaluées afin de donner suite à la consultation.</p>
<p>Consultation publique</p>	
<p>ÉTAPE 6</p>	<p>La version finale du plan sera soumise pour approbation au conseil municipal. Les fonds pour la mise en œuvre du plan peuvent être accordés «en principe» lors de cette étape d'adoption du plan, mais l'allocation officielle des fonds se fera annuellement dans le budget.</p>
<p>Adoption du plan par le conseil municipal</p>	
<p>ÉTAPE 7</p>	<p>Pour souligner l'adoption du plan culturel, il y a lieu d'organiser un lancement avec célébrations. La publication d'une brochure illustrée du plan est à considérer, mais n'est pas obligatoire étant donné que le plan d'action est un outil de travail qui est évolutif.</p>
<p>Lancement du plan</p>	
<p>ÉTAPE 8</p>	<p>Afin d'assurer la mise en œuvre du plan culturel et de faire un suivi du financement, il est important de déterminer les indicateurs de rendement et d'entretenir une base d'information (qualitative et quantitative).</p> <p>Pour que les plans demeurent des instruments dynamiques et utiles, il faut qu'ils soient réévalués constamment. Certaines municipalités mettent en place des mécanismes permanents de cueillette de données et d'évaluation des services offerts. Cette évaluation continue permet d'apporter des correctifs au plan d'action et des modifications à la politique culturelle pour l'ajuster à la réalité.</p>
<p>Mise en œuvre, suivi et révision</p>	<p>Note : L'annexe B présente quelques exemples de plans culturels.</p>

2.2 Mécanisme de suivi

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle, il est important qu'un mécanisme soit instauré. Il peut s'agir d'un comité, d'une commission ou d'un autre mécanisme. Son mandat et sa composition peuvent être déterminés dans la politique culturelle. Il est important que des élu.e.s et des fonctionnaires municipaux ainsi que les principaux partenaires de la municipalité dans le développement culturel soient membres de cette instance. Les membres siégeant au comité se doivent de partager une vision commune et positive de la politique culturelle. Les principes de collaboration et de concertation qui guident l'approche de l'aménagement culturel du territoire doivent également être endossés par les membres de ce comité, sinon il risque d'être improductif.

2.3 Intégration de la politique culturelle

Certaines municipalités incluent dans leur politique culturelle des dispositions pour favoriser l'intégration de la politique culturelle dans la mission globale et les missions sectorielles de la municipalité. Puisque la politique culturelle établit de nouvelles manières de soutenir les arts et la culture dans la municipalité et apporte également une nouvelle vision du développement de la municipalité par le biais des arts et de la culture, il est possible que le plan culturel doive inclure des actions pour adapter le fonctionnement interne de la municipalité. De plus, afin de maximiser les retombées de l'action culturelle, il est important de s'assurer de la collaboration des organismes culturels et des artistes dans la mise en œuvre de la politique et d'assurer une concertation avec d'autres secteurs et d'autres municipalités de la région.

2.4 Collaborations et ententes

Les élu.e.s et les gestionnaires municipaux peuvent jouer un rôle de promoteurs et de défenseurs du milieu culturel auprès des partenaires éventuels. Pour assurer le développement culturel de la municipalité, ils doivent croire en son importance, l'appuyer et jouer un rôle de leadership. En tant que leaders de leur communauté, la présence de membres du conseil aux événements et activités culturels peut notamment conférer une crédibilité et une importance accrues au domaine culturel.

Parfois, pour maximiser l'offre culturelle à ses citoyens et citoyennes, il est souhaitable pour la municipalité de développer des partenariats avec d'autres localités de la région et même de la province.

Dans le but d'atteindre les objectifs prévus dans la politique culturelle, plusieurs municipalités inscrivent donc dans leur plan d'action la signature d'ententes avec des partenaires, dont :

- des organismes culturels;
- des associations;
- des artistes;
- des travailleurs et travailleuses culturels indépendants;
- des entreprises privées;
- des organismes provinciaux et fédéraux;
- d'autres municipalités;
- divers autres partenaires.



Phare Inch Arran de Dalhousie. Gracieuseté : Ville de Dalhousie. Photo : Rick Hutchinson.

2.5 L'art public, la rémunération des artistes et les droits moraux

De plus en plus, on remarque que plusieurs localités font appel aux artistes pour qu'ils et elles créent des **œuvres d'art public**. Ces œuvres de commande sont des œuvres créées selon les spécifications d'un acquéreur, qui peut être une administration locale, municipale, provinciale ou fédérale, une entreprise ou un individu. Les commandes sont passées entre les municipalités, avec ou sans concours public, et les créateurs et créatrices potentiels de l'œuvre. Il est fortement recommandé aux municipalités qui retiennent leurs services de consigner par écrit les termes de leur collaboration dans le cadre d'une entente contractuelle.

Le guide des **meilleures pratiques en art public** peut guider toute municipalité qui s'intéresse à ce type de projet, ou qui souhaite comparer ses pratiques avec celles en cours ailleurs au Canada : www.carfacmaritimes.org/fr/commandes-doeuvres-dart-public

Afin de respecter les **droits moraux** et l'intégrité des œuvres d'art public, il est important de consulter la législation à ce sujet, en particulier la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada.

Les droits moraux consistent essentiellement en deux types de droits : 1) le droit pour l'artiste d'être associé.e à l'œuvre et 2) le droit à la protection de l'intégrité de l'œuvre. Ce dernier point prévoit notamment qu'une municipalité ne pourra modifier l'œuvre sans le consentement de l'artiste ou de ses ayants droit. L'AAAPNB a préparé un *Guide sur le droit d'auteur à l'intention des artistes* qui peut alimenter une réflexion à ce sujet : www.aaapnb.ca/centrederesources/droit-auteur



Luc A. Charrette - *Chenapan, bandit sournois*, performance à la Galerie Sans Nom, Moncton, 2019. Photo : Annie France Noël.

2.6 Médiation culturelle

La médiation culturelle est de plus en plus pensée, financée et pratiquée comme stratégie dans des contextes de revitalisation des territoires et de développement social. Elle s'adresse à quiconque veut entreprendre un projet incluant la participation citoyenne ou souhaite intégrer une approche culturelle dans ses actions de travail social, éducatif, etc. La médiation culturelle vient soutenir les efforts que déploient les collectivités pour développer ensemble leurs territoires. En organisant des activités culturelles participatives ayant pour but de créer la rencontre entre les citoyens et citoyennes, les collectivités pourront apprendre à se connaître tout en respectant leurs différences.

L'approche de médiation culturelle commence à être appliquée dans plusieurs communautés acadiennes de la province du Nouveau-Brunswick et la participation des artistes est un atout essentiel à la réalisation de projets qui sont axés sur l'art participatif et communautaire.

À la jonction du culturel et du social, la médiation culturelle déploie des stratégies d'intervention – activités et projets – qui favorisent, dans le cadre d'institutions artistiques et patrimoniales, de services municipaux ou de groupes communautaires, la rencontre des publics avec une diversité d'expériences. La médiation culturelle combine plusieurs objectifs : rendre accessible la culture aux publics les plus larges, valoriser la diversité des expressions et des formes de création artistiques, encourager la participation citoyenne, favoriser la construction de liens au sein des collectivités et contribuer à l'épanouissement personnel des individus et au développement d'un sens communautaire.

Trajectoire 18>23, p. 142

2.7 Modalités d'évaluation

Pour que les plans demeurent des instruments dynamiques et utiles, il faut qu'ils soient réévalués constamment. Certaines municipalités mettent en place des mécanismes permanents de cueillette de données et d'évaluation des services offerts. Cette évaluation continue permet d'apporter des correctifs au plan d'action et des modifications à la politique culturelle pour l'ajuster à la réalité. Ce mandat d'évaluation est habituellement confié au comité de suivi qui aura été prévu dans la politique culturelle.

CONCLUSION

L'adoption de politiques culturelles par les municipalités francophones du Nouveau-Brunswick permettra d'accroître l'importance de la culture en tant que vecteur de développement de nos communautés et redynamisera la vitalité culturelle de nos municipalités. De plus, la mise en œuvre des actions découlant de l'adoption de politiques culturelles permettra à nos communautés de renforcer leur viabilité et leur dynamisme.

Nous souhaitons que ce guide soit pour plusieurs municipalités en Acadie le point de départ d'une démarche de réflexion menant à l'adoption d'une politique culturelle. L'envergure du type de réflexion suggéré pour se doter d'une politique culturelle aura des effets positifs secondaires, comme le rapprochement des élu.e.s avec le milieu culturel, la découverte des intérêts de chaque groupe et l'ouverture à d'autres réalités. Les élu.e.s auront désormais en main les outils nécessaires pour déterminer comment orienter leurs efforts en matière de développement culturel en plus d'offrir à tous les partenaires une image claire de leurs intentions en ce domaine. Cette démarche permettra assurément de découvrir de nouvelles façons de faire et pourra susciter de nouvelles ententes.



Circus Stella, Yves Landry et Christian Kit Goguen, Soirée des Éloizes, Dieppe, 2016. Photo : Julie D'Amour-Léger.

COFFRE

À OUTILS



Annexe A : Axes d'intervention et objectifs visés
Annexe B : Plans culturels
Annexe C : Lexique
Annexe D : Ressources

COFFRE À OUTILS

Ce guide se veut un manuel de référence et il contient des conseils, suggère des méthodes et des démarches et offre des outils destinés à l'équipe de travail à qui le conseil municipal confiera le mandat d'élaborer une politique culturelle. Les annexes suivantes sont proposées pour orienter les travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale.

Des exemples tirés de politiques culturelles élaborées au Québec et au Nouveau-Brunswick sont présentés à titre indicatif. De plus, une sélection de documents et de sites web touchant diverses thématiques telles que l'élaboration de plans culturels, la médiation culturelle, l'aménagement culturel ou la cartographie culturelle sont proposés comme ressources de référence.



Vernissage de l'Expo-Éloizes, Edmundston, 2018. Photo : Geneviève Violette.



Michelle Savoie, *L'instant*, 2018. Photo : Michelle Savoie.

Annexe A

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS VISÉS

L'annexe A présente certains exemples d'axes d'intervention ainsi qu'une description de ceux-ci. Les exemples suivants sont tirés de politiques culturelles municipales élaborées dans le cadre du projet d'accompagnement et de formation des municipalités en aménagement culturel du territoire, projet mené par l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick avec sept communautés francophones de la province.

Axe : Soutien aux arts et aux créateurs et créatrices

Le développement de la culture à Shediac repose entre autres sur la présence permanente d'artistes et de groupes d'artistes dans la ville. Il est important de leur offrir une infrastructure stimulante pour les inciter à exercer leur pratique professionnelle chez nous et à mettre en œuvre divers événements culturels. Ces activités deviendront une force majeure pour le développement de la ville et demandent à être maintenues et encouragées.

Objectifs

- Soutenir le travail des artistes par la tenue d'événements populaires ou culturels.
- Établir des mécanismes visant la création et la présentation d'œuvres d'art dans les espaces publics de la Ville.
- Encourager le rayonnement de la Ville par le biais des arts.
- Reconnaître l'émergence de nouvelles technologies et leur importance pour la promotion des activités artistiques et culturelles offertes dans la communauté et des artistes créateurs et créatrices.

Source : Ville de Shediac

Axe : Développement de l'identité communautaire

L'identité communautaire peut être définie de manière générale comme un attachement affectif ou un sentiment d'appartenance à une région géographique. Ces termes peuvent également se rapporter à une communauté d'intérêts. La Communauté rurale Beaubassin-Est étant nouvellement formée à partir du regroupement de six quartiers ayant chacun leurs particularités, il est de l'intérêt du conseil municipal de trouver des moyens pour faire connaître la municipalité comme étant distincte et de développer l'identité communautaire chez ses citoyens par le biais de la culture.

Objectifs

- Assurer le rayonnement des arts dans tous les quartiers formant la Communauté rurale.
- Favoriser les rencontres et le partage entre les citoyens et citoyennes des divers secteurs.
- Travailler de concert avec les écoles et les bibliothèques publiques de la région afin qu'une place importante soit accordée au développement de l'alphabétisation et de l'identité culturelle.

Source : Communauté rurale Beaubassin-Est

Axe : Intégration de la culture à la vie de la communauté

Dans ses limites territoriales, le village de Balmoral possède des infrastructures et des espaces verts qui sont propices à la diffusion des arts au sein de la communauté : notons un centre communautaire et diverses salles pouvant accueillir de 50 à 400 personnes; l'école La Mosaïque du Nord, qui offre un gymnase double, une cafétéria, une bibliothèque, une salle de musique; des espaces verts permettant des rassemblements populaires. Ces infrastructures et ces espaces facilitent l'intégration de la culture dans toutes les facettes de la vie de nos citoyens.

Objectifs

- Valoriser et promouvoir la fierté francophone et acadienne.
- Intégrer des activités artistiques, culturelles ou patrimoniales dans la programmation d'événements majeurs sur le territoire de Balmoral et dans tous les secteurs de la société (éducation, santé, mieux-être, économie, loisirs).
- Favoriser la concertation régionale entre les intervenant.e.s artistiques, culturels et patrimoniaux.
- Améliorer le bien-être de la population par l'entremise d'activités culturelles.

Source : Village de Balmoral

Axe : Soutien aux arts et aux créateurs et créatrices

La culture est un bien collectif et la manifestation de cette culture doit être reconnue comme un droit fondamental. En ce sens, les citoyens et citoyennes de Beresford sont les témoins, mais aussi les acteurs incontournables du dynamisme de cette culture.

La Municipalité doit favoriser l'accès du plus grand nombre possible de citoyens et citoyennes à la culture et aux activités culturelles.

Objectifs

- Stimuler et soutenir le développement de projets liés au tourisme culturel contribuant à renforcer le sentiment d'identité et d'appartenance de ses citoyens et citoyennes.
- Favoriser la présentation de spectacles, de produits et d'événements culturels sur l'ensemble de son territoire.
- Appuyer les initiatives visant à faciliter l'accès aux arts et à la culture aux personnes à faible revenu.
- Répondre aux besoins prioritaires en matière de modernisation des équipements culturels.
- Favoriser l'initiation des citoyens et citoyennes aux arts et à la culture.
- Développer des ententes intermunicipales pour accroître l'accès aux activités culturelles et artistiques régionales.
- Offrir des lieux adéquats pour la pratique d'activités artistiques répondant aux besoins de la communauté.

Source : Ville de Beresford

Axe : Création et recherche

Soutenir les efforts de conception, de recherche/innovation et d'interprétation des œuvres.

Objectifs

- Promouvoir de nouveaux champs de création et ainsi favoriser la relève et le développement de l'expérience artistique, culturelle et patrimoniale.

Source : Ville de Dalhousie

Axe : Patrimoine culturel

La Ville de Saint-Quentin est fière de l'héritage reçu des bâtisseurs de la communauté et a l'intention de poursuivre son engagement pour le développement de son circuit patrimonial et la préservation de ses lieux historiques.

Objectifs

- Transmettre l'histoire patrimoniale de la communauté en la mettant en valeur.
- Faire l'acquisition et préserver les œuvres et les objets historiques et patrimoniaux qui apportent une valeur ajoutée à la communauté.
- Archiver les sources portant sur l'histoire, les événements et les personnalités culturelles de la communauté.
- Sensibiliser et éduquer les citoyens et citoyennes à l'égard de la protection de leur patrimoine.

Source : Ville de Saint-Quentin

Annexe B

PLANS CULTURELS

Il existe plusieurs modèles de planification culturelle. Les trois plans culturels suivants sont fournis à titre indicatif seulement.

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE LÉVIS

LES ARTS ET LES LETTRES – actions proposées	2015	2016	2017
1.1 Développer les lieux et les équipements culturels			
• Mise à jour et suivi du plan directeur des équipements culturels	•	•	•
• Intégration des recommandations du plan directeur à la vision globale du Service des biens immobiliers pour l'ensemble des bâtiments de la Ville	•		
• Étude de préfaisabilité pour un grand centre culturel			•

PLAN CULTUREL 2016-2026 DE LA VILLE DE MONCTON

Orientation stratégique no 1 – Investir dans la culture				
N°	Action/Tâches	Priorité	Principal	Partenaires suggérés
11	Élaborer une stratégie de communication interne relative au plan culturel Etc.	Court terme		

PLAN D'ACTION CULTUREL – VILLE DE MONTMAGNY

ORIENTATION 5 – Développer et renforcer l'identité magnymontoise		
Priorité	Moyens d'action	Objectif
En continu ou en cours de réalisation	Être partenaire dans l'accueil des rassemblements de familles souches d'origine magnymontoise Etc.	Se positionner comme un milieu riche en histoire et en patrimoine immatériel

Annexe C

LEXIQUE

Aménagement culturel du territoire

L'aménagement culturel du territoire est une approche de développement selon laquelle tous les secteurs de la société se mobilisent pour intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans le développement durable de leurs communautés.

Art

Tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention d'une idée originale à contenu esthétique. Aux fins du présent guide, le mot « art » comprend les arts visuels, l'architecture, les arts littéraires, l'artisanat, la musique, le théâtre, la danse, le spectacle, les arts médiatiques et les arts interdisciplinaires. Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux aptitudes, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste.

Artiste professionnel.le

Toute personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services moyennant rétribution à titre de créateur ou créatrice, d'interprète, d'exécutant.e dans une ou plusieurs disciplines artistiques, qui possède une formation accréditée ou équivalente dans le domaine de la discipline, et qui est reconnue comme telle par ses pairs.

Association professionnelle du patrimoine

Organisme sans but lucratif qui appuie les personnes dont le travail est lié aux musées, aux lieux patrimoniaux, à l'archéologie, à la conservation du patrimoine et aux archives, au moyen d'activités touchant l'élaboration de politiques, le perfectionnement professionnel, l'établissement de normes, l'échange de renseignements et la défense du patrimoine.

Culture

Au sens large, la culture est tout ce qui renvoie au mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, le patrimoine, les coutumes, les traditions et l'expression artistique. Aux fins du présent guide, le mot « culture » comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les industries et les entreprises culturelles.

Entreprise ou organisme artistique professionnel

Organisme sans but lucratif qui se consacre à la création, à la production ou à la diffusion d'œuvres d'art sur une base professionnelle.

Loisir culturel

S'inscrivant dans une approche élargie de la culture, le loisir est un atout majeur de la vie culturelle, un élément de développement, de cohésion sociale et d'éclosion du sentiment d'appartenance des personnes comme des groupes. À la fois détente et lieu de liberté, de créativité et de formation, le loisir culturel améliore la qualité de vie et favorise la naissance d'un intérêt pour la culture sous toutes ses formes.

Médiation culturelle

À la jonction du culturel et du social, la médiation culturelle déploie des stratégies d'intervention – activités et projets – qui favorisent, dans le cadre d'institutions artistiques et patrimoniales, de services municipaux ou de groupes communautaires, la rencontre des publics avec une diversité d'expériences. La médiation culturelle combine plusieurs objectifs : rendre accessible la culture aux publics les plus larges, valoriser la diversité des expressions et des formes de création artistiques, encourager la participation citoyenne, favoriser la construction de liens au sein des collectivités et contribuer à l'épanouissement personnel des individus et au développement d'un sens communautaire.

Paysage culturel

Un paysage culturel est un ensemble d'idées et de pratiques inscrites dans un lieu. Les « idées et pratiques » forment l'élément « culturel » du concept alors que le « lieu » est l'élément qui en fait un paysage. Ces lieux peuvent être de nature urbaine, rurale ou sauvage et leur taille peut varier d'une petite place urbaine à une région de plusieurs milliers de kilomètres carrés.

Tourisme culturel

Le tourisme culturel désigne une forme de tourisme dont l'objectif est de faire découvrir le patrimoine culturel et le mode de vie d'une région ainsi que de ses habitants. Ce type de tourisme englobe la visite de sites naturels, le tourisme architectural, mais aussi le tourisme religieux, les déplacements effectués pour assister à des festivals et autres manifestations culturelles, le tourisme gastronomique, la visite de musées, de monuments, de galeries d'art.

Note : La plupart des définitions sont tirées de *Un avenir empreint de créativité : Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick (2014)* et de *Trajectoire 18-23 : La stratégie globale renouvelée (2018)*.

Annexe D

RESSOURCES

Les publications suivantes et les divers sites web connexes ont été des références précieuses dans la préparation de ce guide.

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (2018).

Trajectoire 18>23 : La stratégie globale renouvelée. Moncton.

[En ligne] <http://www.aaapnb.ca/strategieglobale>

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (2010).

La valise culturelle municipale. Petit-Rocher.

[En ligne] <http://www.afmnb.org/index.php/2-uncategorised/22-la-valise-culturelle-municipale>

CARCC. *Copyright Visual Arts / Droits d'auteur Art visuels.*

[En ligne] <http://www.carcc.ca/fr/Copyright-Fees-Schedules>

CARFAC Maritimes (Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens).

Commandes d'œuvres d'art public dans les Provinces maritimes - Meilleures pratiques en art visuel.

[En ligne] <http://www.carfacmaritimes.org/fr/commandes-doeuvres-dart-public>

Communauté rurale Beaubassin-Est (2015). *Politique culturelle.* Beaubassin-Est.

[En ligne] http://www.beaubassinest.ca/userfiles/file/15-01_Politique_culturelle.pdf

Conseil provincial des sociétés culturelles du Nouveau-Brunswick (2015).

Trousse d'aménagement culturel du territoire. Moncton.

Culture pour tous (2013). *La Médiation culturelle : créer ensemble.* Montréal.

[En ligne] <https://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/ressources/videos/page/2>

Culture pour tous (2014). *Les effets de la médiation culturelle.* Montréal.

[En ligne] <http://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/ressources/videos/les-territoires-de-la-meditation-culturelle-2>

Culture pour tous (2014). *Lexique : la médiation culturelle et ses mots-clés.* Montréal.

[En ligne] <http://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/ressources/guides-et-lexiques/lexiques/la-meditation-culturelle-et-ses-mots-cles>

Culture pour tous (2015). *Guide sur l'évaluation de projets en médiation culturelle*. Montréal.
[En ligne] <http://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/ressources/guides-et-lexiques/guides/evaluation-de-projets-en-meditation-culturelle>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. (2012). *La Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC)*. Fredericton.
[En ligne] <http://www.gnb.ca/legis/business/pastsessions/57/57-4/LegDoc/Fre/May2014/PolitiqueAmenagementLinguistiqueCulturel.pdf>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. *Inventaire des installations et des biens culturels du Nouveau-Brunswick*. Fredericton.
[En ligne] <http://nbcfs-sicnb.gnb.ca/fr>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (2014). *Un avenir empreint de créativité : une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick*. Fredericton.
[En ligne] <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/tpc/culture/content/rpc.html>

Réseau des villes créatives du Canada et programme Legacies Now 2010. *Trousse de planification culturelle*.
[En ligne] https://www.creativecity.ca/database/files/library/Trousse_de_planification_culturelle.pdf

Réseau des villes créatives du Canada et programme Legacies Now 2010. *Trousse de cartographie culturelle*.
[En ligne] https://www.creativecity.ca/database/files/library/Trousse_de_cartographie_culturelle.pdf

Réseau des villes créatives du Canada et programme Legacies Now 2010. *Trousse à outils sur l'art public*.
[En ligne] https://www.creativecity.ca/database/files/library/Public_Art_Toolkit_F.pdf

Télé-Québec (2017). *Médiation culturelle à Vaudreuil-Dorion*, reportage présenté dans l'épisode 045 de la série *Banc public*.
[En ligne] <http://zonevideo.telequebec.tv/media/31952/mediation-culturelle-a-vaudreuil-dorion/banc-public>

Village de Balmoral. *Politique culturelle*. Balmoral.
[En ligne] <http://www.balmoralnb.com>

Ville de Beresford (2016). *Politique culturelle*. Beresford.
[En ligne] <http://beresford.ca/media/47013/politique-culturelle-29-mars-2016.docx>

Ville de Caraquet. *Politique culturelle.* Caraquet.

[En ligne] http://www.caraquet.ca/sites/default/files/editor/files/politique_culturelle_de_caraquet.pdf

Ville de Dalhousie. *Politique culturelle.* Dalhousie.

[En ligne] <http://www.dalhousie.ca>

Ville d'Edmundston. *Politique culturelle.* Edmundston.

[En ligne] <https://edmundston.ca/fr/component/phocadownload/category/13-politiques-loisirs-culture>

Ville de Moncton. *Cartographie culturelle de la ville de Moncton.* Moncton.

[En ligne] <http://www.moncton.ca/culturemap/DefaultFr.aspx>

Ville de Moncton. *Plan culturel.* Moncton.

[En ligne] http://www5.moncton.ca/docs/Plan_culturel_de_la_Ville_de_Moncton.pdf

Ville de Montmagny. *Plan d'action culturelle 2015-2018.* Montmagny.

[En ligne] <http://www.ville.montmagny.qc.ca/fr/citoyens/portail-culturel/politique-culturelle-et-programmes>

Ville de Rimouski. *Répertoire culturel.* Rimouski.

[En ligne] <http://www.ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/sports/repertoireculturel.html>

Ville de Saint-Quentin. *Politique culturelle.* Saint-Quentin.

[En ligne] <https://www.saintquentinnb.com>

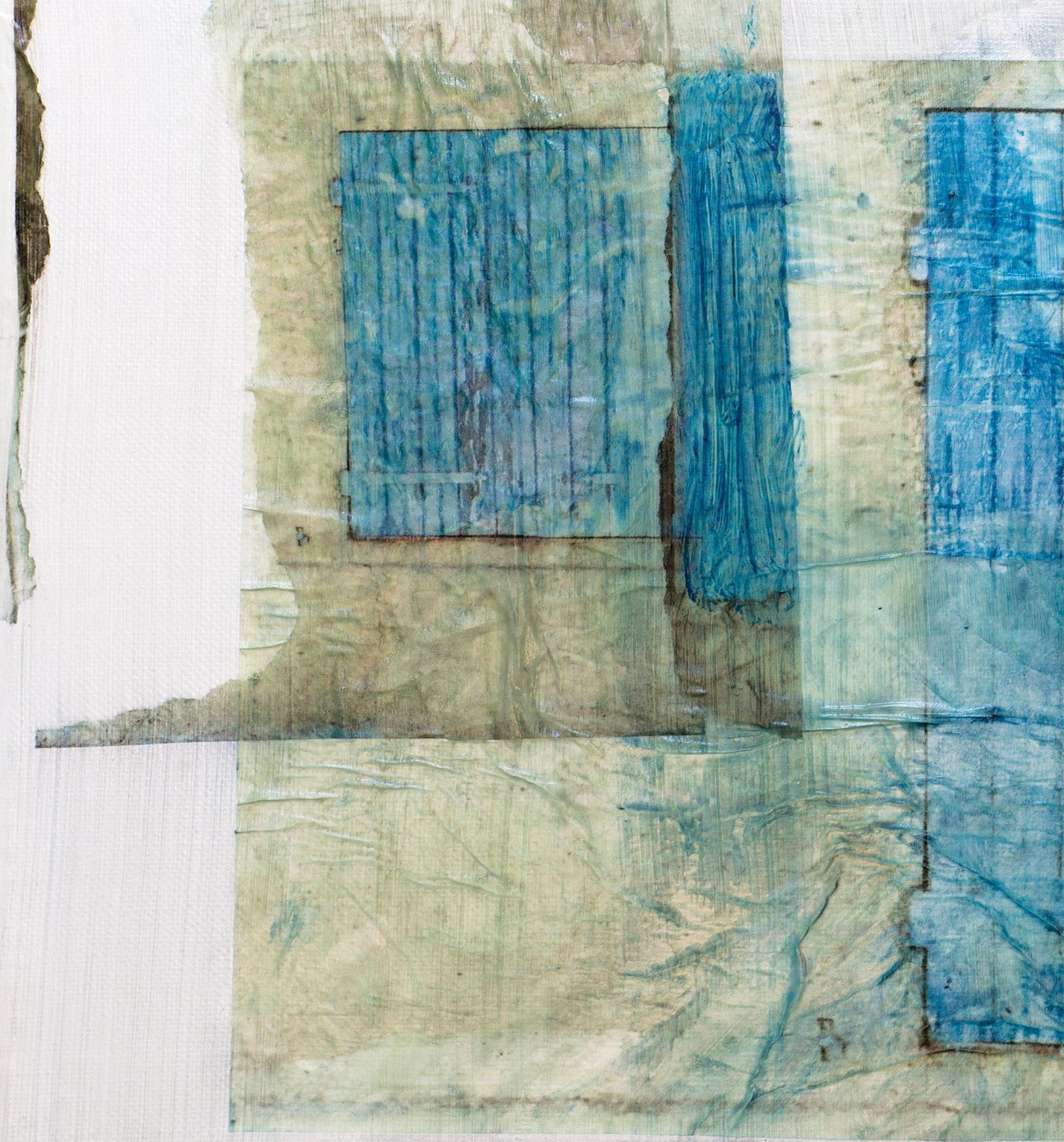
Ville de Shediac. *Politique culturelle.* Shediac.

[En ligne] <https://shediac.ca/images/pdf/politiques/politique-culturelle-shediac-2.pdf>

Ville de Vaudreuil-Dorion. *Projet Je suis...* Vaudreuil-Dorion.

[En ligne] <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/loisirs-et-culture/je-suis/le-projet>

La politique culturelle constitue le pivot de la stratégie d'action de la municipalité dans le domaine culturel en vue d'une meilleure intégration et d'une meilleure planification des activités, le tout visant à assurer aux citoyens et citoyennes une meilleure qualité de vie.



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick



AFMNB

Association francophone
des municipalités du Nouveau-Brunswick